

**DECISION MUNICIPALE**  
**N° - D23-012**  
**1-1**

**OBJET : Convention de partenariat – Complément au projet artistique et culturel « CO ! »  
Saison 2022-2023**

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4<sup>e</sup> et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

**CONSIDERANT QUE** dans le cadre de sa politique d'éducation Artistique et Culturelle, la Ville de Tournefeuille met en place d'importants projets d'action culturelle à destination des plus jeunes. Pour la saison 2022-2023, le projet Co ! est construit en partenariat avec la Fédération Léo Lagrange, l'Usine et Marionnettissimo, sous la direction artistique de la Compagnie les Mains libres.

En complément de la convention signée par les parties et encadrant ce projet, la Fédération Léo Lagrange et la Ville de Tournefeuille souhaitent prévoir une intervention artistique auprès des publics du Hub : pour cela, une convention spécifique doit être signée.

**DECIDE**

**Article 1 :** De confier à la Cie Les Mains libres la réalisation de deux ateliers artistiques à destination des publics du Hub, en complément du projet Co mené dans les écoles sur le temps périscolaire.

**Article 2 :** de signer la convention ci-annexée avec la fédération Léo Lagrange, et la Compagnie Les mains libres, prévoyant la prise en charge par la Ville de 50% du coût de ces ateliers (126,31€)

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le 03.02.23

Le Maire,  
**Dominique FOUCHIER**

Accusé de réception en préfecture  
031-21310570-20230203-D23-012-CC  
Date de télétransmission : 16/02/2023  
Date de réception préfecture : 16/02/2023